



com'AP@C

Le secteur assurances de la Ligue de l'enseignement.

Assemblée Générale Perpignan

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales de l'APAC et de la MAC se dérouleront cette année à Perpignan.

Nous restons dans l'attente du nom des participants représentant votre Fédération à ces assemblées générales à l'aide du [coupon spécifique](#).

Pour l' **Assemblée Générale de l'APAC**, seule une personne de la Fédération peut la représenter (article 10 des statuts de l'APAC). En conséquence, une personne étrangère à la Fédération (et ce, même si elle est attachée à une autre Fédération Départementale) ne peut pas vous représenter.

Pour l' **Assemblée Générale de la MAC**, le délégué de section élu lors de l'Assemblée Générale de la Fédération ne peut se faire représenter. En effet, en conformité avec l'article L.114-13 du Code de la Mutualité, les statuts de la MAC ne permettent pas cette possibilité.

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.

Site apac : préparation à la mise en place des souscriptions en ligne

Afin de permettre à vos associations de souscrire des contrats d'assurance temporaire en ligne, le paiement de ces souscriptions se fera par prélèvement directement sur le compte des associations. Vous trouverez un [courrier type](#) qui peut être joint au dossier d'affiliation que vous allez bientôt envoyer.

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.

Contrat automobile temporaire

Nous vous rappelons qu'il est indispensable au bon traitement du dossier que les pièces ci-dessous énumérées soient jointes à la demande :

- Bordereau de souscription dûment rempli et signé,
- Copie de la carte grise du véhicule (loué, prêté, mis à disposition,...),
- **Chèque de règlement libellé à l'ordre de l'APAC (le virement bancaire est possible : nous contacter pour transmission du**

au Sommaire de ce mois de mai 2018

INFORMATIONS GENERALES

Assemblée Générale
Perpignan
Formation post-IARD
Se former à l'utilisation du site apac-assurances
Site apac-assurances :
préparation à la mise en place des souscriptions en ligne

INFORMATIONS SPECIALES

Contrat automobile temporaire
Régularisation via le numéro vert 0800 10 10 58
Convention d'assurance personnalisée activité sportive de risque R4
La garantie "Annulation spectacle"

MISE A JOUR DU GUIDE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE

RIB).

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations spéciales ci-contre.

Régularisation via le numéro vert 0800 10 10 58

Depuis quelques années, l'APAC a mis en place un N° vert permettant aux associations de régulariser l'effectif des personnes non titulaires d'une carte Ligue et d'une licence UFOLEP avec part assurances participant aux activités temporaires culturelles et/ou sportives de l'association.

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations spéciales ci-contre.

Pour être sûr(e) de recevoir tous nos emails, merci d'ajouter apac@laligue.org à votre carnet d'adresses e-mail.
Pour ne plus recevoir ce type de message personnalisé, vous pouvez [vous désabonner](#).